

## Délibération 2022-28

**Point de l'ordre du jour :** III 3.1.3

**Objet :** Projet annuel de performance

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Vote unique :**

Le Conseil d'administration approuve le projet annuel de performance tel que présenté dans le document annexé au budget initial.

Nombres de votants :	23
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	2

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 décembre 2022.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay  
Nathalie CARRASCO



Pièce jointe : Document annexe au budget initial

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 09/12/2022 - D.2022-28</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

---

# Projet annuel de performance d'établissement

---

## 2023

## Préambule

### Définition du projet annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant *un projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le projet annuel de performance présente les objectifs poursuivis par l'établissement et comporte des indicateurs qui concourent à l'information du conseil d'administration, des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement (code de l'éducation).

### Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

#### Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'État et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'École normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale débouchant sur les métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- le *programme 150*, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

### **Contrat quinquennal 2020–2025<sup>1</sup>**

En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et les objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Enfin, projet et rapport annuels de performance d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités, le rapport social unique, et le rapport d'activité, démarche globale présentée dans le calendrier ci-après.

Pour faciliter la lecture du PAPET et sa fluidité, l'utilisation du masculin est appliquée quand il n'est pas possible d'utiliser un nom épïcène.

---

<sup>1</sup> Suite à la crise sanitaire, la circulaire de la DGESIP du 14 avril 2021 a prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2025, le calendrier contractuel de la vague E qui comprend l'ENS Paris-Saclay.



# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<i>Définition du projet annuel de performance d'établissement</i> .....	2
<i>Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés</i> .....	2
<i>Contrat quinquennal 2020–2025</i> .....	3
<b>Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay</b> .....	<b>7</b>
<b>Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université</b> .....	<b>7</b>
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la <i>graduate school</i> des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES).....	7
<b>Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives</b> .....	<b>8</b>
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement.....	8
Action 1.2.2. Optimiser l'occupation du bâtiment.....	9
Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique.....	9
<b>Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres</b> .....	<b>9</b>
Action 1.3.1. Développer le mécénat.....	10
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels.....	10
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue.....	10
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment.....	11
Action 1.3.5. Valoriser les données du bâtiment.....	11
Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP).....	12
<b>Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay</b> .....	<b>13</b>
<b>Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens</b> .....	<b>13</b>
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche.....	13
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés.....	13
Indicateur. Participation des chercheurs à la formation.....	14
<b>Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat</b> .....	<b>15</b>
Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track.....	15
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat.....	15
Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves.....	16
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national.....	17
Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.....	17
<b>Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay</b> .....	<b>17</b>
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire.....	18
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves.....	18
Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves.....	18
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants.....	19
Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants.....	20
Indicateur. Synthèse des recrutements ENS.....	21
<b>Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation</b> .....	<b>21</b>
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens.....	21
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international ».....	21
Indicateur. Mobilité internationale des normaliens.....	22
<b>Axe 3. Étendre et intensifier la recherche</b> .....	<b>23</b>
<b>Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche</b> .....	<b>23</b>
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École.....	23
Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay.....	24
<b>Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche</b> .....	<b>25</b>
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track).....	25
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques.....	25
Indicateur. Taux d'endorecrutement.....	26
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation.....	26
<b>Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche</b> .....	<b>27</b>
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux.....	27
<b>Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers</b> .....	<b>28</b>
<b>Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens</b> .....	<b>28</b>
Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique.....	28

Indicateur. Normaliens dans les parcours « recherche thématique » .....	29
Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme .....	29
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle .....	30
<b>Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École .....</b>	<b>30</b>
Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante .....	30
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante .....	30
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens .....	31
Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay .....	31
<b>Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée .....</b>	<b>32</b>
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante .....	32
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative .....	32
Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement .....	32
<b>Annexe : Liste des structures de recherche .....</b>	<b>34</b>

## Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

### Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

#### Action 1.1.1. Mettre en œuvre la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Depuis 2020, l'Université Paris-Saclay s'est structurée en 17 *graduate schools* et 1 institut. L'ENS Paris-Saclay contribue à 12 des *graduate schools* disciplinaires et a porté le projet d'une école graduée transversale aux disciplines et aux thématiques, définie comme un cadre de coordination, de formation et de recherche, dédié aux étudiants se projetant vers des études longues, intensives en recherche et visant une professionnalisation vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette *graduate school*, intitulée « Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (MRES), est multi-opérée et coordonnée par l'ENS Paris-Saclay, qui en héberge également le personnel support. Elle est intimement liée aux missions de l'École puisqu'elle fédère des actions menées par l'ensemble des établissements et composantes de l'Université et visant à former des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants des classes post-bacs. Cela se traduit par un modèle pédagogique basé sur une intrication très forte entre la formation et la recherche. Dans ce contexte, la taille, l'organisation et la pluridisciplinarité de l'ENS Paris-Saclay lui permettent de mettre en place avec réactivité des expérimentations innovantes et des projets transversaux qui peuvent ensuite diffuser dans l'Université par le biais de la *graduate school* MRES. L'équipe de direction et le conseil de pilotage de la *graduate school* MRES ont été mis en place en 2021. Le directeur et plusieurs membres du conseil sont des personnels de l'ENS Paris-Saclay qui, par ailleurs, met à la disposition de la *graduate school* ses structures opérationnelles.

Suite au succès du premier « congrès junior » pluridisciplinaire organisé à l'ENS Paris-Saclay en 2022 par la *graduate school* MRES, une seconde édition est prévue en 2023. Cet événement permet aux étudiants (de la 3<sup>e</sup> année de la licence à la 2<sup>e</sup> année de master ou équivalent) de l'ensemble de l'Université de présenter leurs travaux menés dans le cadre des différentes immersions recherche. Le congrès a regroupé en 2022 plus de 120 équipes et ce nombre devrait augmenter en 2023. Conjointement, début 2023 sera publié le premier numéro du « journal junior » de la *graduate school*, pour lequel les étudiants seront coachés par des journalistes scientifiques pour écrire des articles de vulgarisation sur leurs travaux de recherche.

L'ENS Paris-Saclay était en charge depuis plusieurs années du pilotage du parcours de formation doctorale transverse « Enseigner dans le supérieur » de l'Université Paris-Saclay. Le pilotage de ce parcours pour l'ensemble de l'Université est maintenant confié à la *graduate school* MRES et une version refondue va être lancée, avec la possibilité dès 2023 d'obtenir un label « Enseigner dans le supérieur » qui permettra de valoriser les formations suivies dans la future carrière professionnelle des doctorants.

La *graduate school* MRES est également en charge pour l'Université du programme FAIR (Former, Apprendre et Innover par la Recherche) financé par le programme SFRI (structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) du PIA3 (programme d'investissements d'avenir), à hauteur de 18 M€ sur 8 ans. Ce programme a pour objectif de structurer la formation par la recherche de manière globale au niveau du site afin de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de l'Université. L'assistante en charge des aspects administratifs du projet est également hébergée à l'ENS Paris-Saclay. Dans le cadre du projet SFRI, un travail d'envergure va être mené sur la formation à et par la recherche. Dans cette action très structurante pour l'Université (reconnue comme intensive en recherche), l'objectif est de se pencher sur la formation à et par la recherche à tous les niveaux (de la licence au doctorat) afin de mener une réflexion prospective sur les particularités, les enjeux et les grandes transformations sur cette question. L'ENS Paris-Saclay sera au cœur

de ce travail puisque de nombreux collègues de l'École seront impliqués dans le groupe de travail qui va être lancé en 2023.

## Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'École doit assurer au meilleur niveau les missions qui lui sont dévolues, développer de nouveaux projets, définir un périmètre optimal de ses activités et établir un modèle soutenable et optimisé de ses ressources.

### Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire										
Dépenses							Recettes globalisées			
	AE			CP			RE			
	BR2 2022	BI 2023	Δ = BI-BR	BR2 2022	BI 2023	Δ = BI-BR	BR2 2022	BI 2023	Δ = BI-BR	
Personnel	74,2 M€	76,6 M€	2,4 M€	74,2 M€	76,6 M€	2,4 M€	86,2 M€	87,9 M€	1,7 M€	SCSP
Fonctionnement	23,2 M€	32,8 M€	9,6 M€	23,1 M€	29,2 M€	6,1 M€	4,2 M€	5,3 M€	1,1 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	4,8 M€	4,2 M€	-0,6 M€	3,5 M€	4,5 M€	1,0 M€	6,9 M€	6,4 M€	-0,5 M€	Autres recettes propres
<b>Total</b>	<b>102,2 M€</b>	<b>113,5 M€</b>	<b>11,4 M€</b>	<b>100,8 M€</b>	<b>110,3 M€</b>	<b>9,5 M€</b>	<b>97,3 M€</b>	<b>99,7 M€</b>	<b>2,3 M€</b>	<b>Total</b>
<b>Solde budgétaire : excédent</b>							<b>3,4 M€</b>	<b>10,6 M€</b>		<b>Solde budgétaire : déficit</b>

SCSP : subvention pour charges de service public

Effectifs par statuts et filière (au 31/12/2021) hors élèves normaux		ETP	Personnes physiques
Personnels enseignants*	Titulaires	148,9	150
	Non titulaires	156,3	162
<b>Total</b>		<b>305,2</b>	<b>312</b>
BIATSS	Titulaires	113,7	115
	Non titulaires	114	115
<b>Total</b>		<b>227,7</b>	<b>230</b>
<b>Total</b>		<b>532,9</b>	<b>542</b>

\* Personnels enseignants : enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que les doctorants, ATER, lecteurs, professeurs associés, professeurs invités et contractuels chercheurs, hors apprentis

<b>ETP normaux au 31/12/2021</b>	<b>920</b>
----------------------------------	------------

### Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle ambitieuse à travers le fonds stratégique mutualisé *Foster*. La charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais permet, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir.

La politique pluriannuelle d'investissement est depuis 2021 réorientée et elle s'appuie notamment sur les demandes effectuées lors du dialogue annuel de gestion entre la présidence et les entités, avec une incitation au co-financement. Les vice-présidents, soutenus par la direction d'appui à la recherche et à l'innovation et la direction des affaires financières, continueront à échanger avec les laboratoires et les départements d'enseignement et de recherche (DER) établir le programme pluriannuel d'investissement scientifique et rechercher des (co-)financements. Une approche globale, prenant en compte le coût de fonctionnement et de

maintenance des équipements ainsi que les éventuels besoins en ressources humaines et les travaux pour l'installation est demandée aux entités.

Les équipements scientifiques et les plateformes expérimentales, que ce soit pour les activités de recherche et la formation, ont vocation à être partagés au sein de l'établissement et avec les partenaires académiques et industriels. L'état des lieux des équipements scientifiques, avec des préconisations sur les modes de valorisation possibles, qui a été initié en 2022 par le vice-président recherche avec le soutien de la directrice de l'appui à la recherche et à l'innovation, doit être poursuivi en 2023 et un modèle économique de contribution aux dépenses de fonctionnement et de maintenance établi.

### **Action 1.2.2. Optimiser l'occupation du bâtiment**

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement en 2020. Si l'établissement souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, il doit se mettre en capacité de redéployer les espaces dont il dispose.

Le système d'information immobilier, qui est en cours de déploiement, va permettre de compléter le recensement des affectations de locaux qui a été fait fin 2021 par la direction du patrimoine et d'avoir une évaluation de l'occupation des espaces (salles d'enseignement, bureaux et locaux expérimentaux) pour mettre en œuvre, si nécessaire, des mécanismes de réaffectation ou l'accueil de nouvelles activités. Les données seront discutées en 2023 avec les entités.

### **Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique**

Le système d'information immobilier, qui est en cours de construction et pour lequel un financement a été obtenu en 2021 et 2022 dans le cadre du dialogue stratégique de gestion (DSG), doit assurer la transition entre la construction en mode BIM et à la fois :

- le pilotage régulier et la maîtrise des coûts d'exploitation-maintenance ;
- les services à l'utilisateur (meilleur suivi des demandes et sécurité bâtiminaire).

Les données numériques générées par les installations techniques et les différents outils d'exploitation du bâtiment doivent être simplement et rapidement exploitables pour permettre la maîtrise des coûts d'exploitation dont ceux d'énergie et l'adaptation du bâtiment aux usages en constante évolution.

La maîtrise de la consommation d'énergie est reprise dans le plan de sobriété énergétique en cours de déploiement, et qui constitue une des dimensions du plan de développement durable et de responsabilité sociétale.

### **Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres**

L'École doit poursuivre ses travaux sur la construction d'une trajectoire budgétaire soutenable au regard des coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial. Ainsi, elle continuera à travailler sur la durée du contrat au développement de ses ressources propres :

- en soutenant et accompagnant les initiatives qui s'inscrivent dans une logique partenariale, qu'elles relèvent de la formation continue, de la recherche et de l'innovation *via* des réponses à des appels à projets d'envergure et/ou de conventionnements industriels ou du mécénat (notamment pour accompagner la diversification du recrutement des normaliens) ;
- par la mise en œuvre d'une politique de valorisation de son bâtiment et des données disponibles (location d'espaces et réponse à des appels à projets) ;

- en inscrivant l'établissement dans la dynamique de l'Université Paris-Saclay de réponse à l'appel à projets « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (AAP-ASDESR).

L'indicateur financier des ressources propres présenté en page 12, synthétise les résultats des actions ci-après.

### Action 1.3.1. Développer le mécénat

Le portefeuille de projets de mécénat est actuellement centré sur la diversification du recrutement de normaliens (bourses d'études, aides sociales et aide à la mobilité), l'excellence (PhD Track), les parcours pluridisciplinaires liés aux grands enjeux contemporains de formation (intelligence artificielle, technologies quantiques, recherche-crédation, transition écologique) et la Scène de Recherche. Le développement du mécénat en 2023 reposera en particulier sur :

- la capacité à présenter des projets ambitieux auprès de grands donateurs (philanthropes, entreprises et fondations) autour de projets d'intérêt général (recherche, formation, insertion professionnelle, vie de campus, etc.) susceptibles d'intéresser des mécènes ou partenaires ;
- l'articulation entre la stratégie de mécénat et de relations avec les *alumni* menée par l'École et celle de l'Université.

Les statuts de l'École lui permettant de mener à bien l'ensemble des activités de mécénat, et elle a fait le choix de ne pas créer de fondation propre. La création d'une fondation abritée est une piste envisagée dans le cadre de la future fondation de l'Université.

### Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

Afin de structurer et pérenniser le travail de recensement des partenariats industriels qui a été mené ces dernières années, un outil informatique de gestion a été déployé pour permettre leur suivi transversal (CRM (Customer Relationship Management) Eudonet). La cartographie réalisée permet désormais :

- de disposer d'une base de contacts centralisée permettant d'identifier les principaux partenaires, de faciliter leur sollicitation et d'approfondir les relations avec un ensemble d'entreprises stratégiques à l'échelle de l'École ;
- de déployer de nouveaux partenariats avec des entreprises prioritaires en identifiant les *alumni* de l'École dans les entreprises et les start-ups (la création d'un club des start-ups affiliées est envisagée en 2023), les opportunités en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de collaboration de recherche ou de campus management.

Le groupe de travail Relations avec les entreprises, créé en décembre 2019, réunit tous les 2 mois les équipes partenariats et mécénat, formation continue, direction d'appui à la recherche et à l'innovation, pôle carrières de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours et direction de la communication. Afin d'enrichir ses réflexions et de renforcer l'impact de son action, il associera les représentants des départements d'enseignement et de recherche.

### Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

La formation continue s'inscrit dans le projet stratégique de l'École : elle doit développer des actions de formation professionnelle cohérentes avec ses missions, principalement dans les disciplines des sciences pour l'ingénieur, des sciences fondamentales et des sciences humaines et sociales.

Pour l'année 2023, les orientations de développement de la formation continue porteront sur :

- l'étude de faisabilité de l'ouverture de diplômes en alternance dans le cadre du centre de formation d'apprentis de l'Université Paris-Saclay ;

- l’inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS) des diplômes d’établissement, notamment les diplômes des Années de recherche thématique afin de développer les demandes individuelles (compte personnel de formation (CPF) et projet de transition professionnelle (PTF)) ;
- l’identification des thématiques potentiellement pertinentes pour développer des parcours sur mesure et la construction de modules en appui avec des partenaires de l’École ;
- le renforcement de l’inscription de personnes en reprise d’études dans les formations initiales portées par l’ENS Paris-Saclay ;
- le développement d’actions de communication, notamment :
  - la création d’outils de communication numérique (vidéos en ligne sur la base de celle réalisée pour la filière finances-comptabilité),
  - une meilleure exploitation ciblée du vivier des anciens diplômés, des anciens stagiaires de la formation continue et des partenaires industriels de l’ENS Paris-Saclay,
  - l’organisation d’un dispositif de veille sur les appels d’offre et appels à manifestation d’intérêt,
  - l’exploitation du CRM Eudonet et du portfolio pour e-mailing *via* LinkedIn.

#### **Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment**

La qualité du bâtiment a amené l’établissement à élaborer une politique de valorisation de ses espaces. L’espace du Kfé a été concédé en 2020 au terme d’une procédure concurrentielle et des espaces sont proposés en location pour des événements ou des tournages de film. La tarification mise en place, en cohérence avec celle de CentraleSupélec et du CEA, a été éprouvée en 2021 et 2022. Le retour d’expérience a permis au service de communication qui est en charge de l’événementiel de mieux cerner le potentiel du bâtiment, notamment en période d’occupation, et de structurer en conséquence l’offre de location. La valorisation du bâtiment va être poursuivie en 2023.

#### **Action 1.3.5. Valoriser les données du bâtiment**

Dans l’objectif de valoriser les potentialités du bâtiment et les données disponibles, l’École s’est positionnée, en 2022, en tant que site pilote dans le cadre deux appels à projet :

- le premier, dit « démonstrateur territoire durable », relève du PIA4, est porté par la Communauté d’agglomération de Paris-Saclay (CPS) et a pour objectif la mise en œuvre, à l’échelle du plateau du Moulon, d’outil de pilotage énergétique destinés à mieux maîtriser les consommations énergétiques au niveau d’un quartier ;
- le second est un appel à projet européen qui vise à développer des solutions pour équiper des bâtiments existants en vue de réduire leurs consommations énergétiques. Cet appel à projet est porté par une start-up (Strane Innovation) et plusieurs acteurs européens sont impliqués.

Ce type d’initiative continuera à être encouragé.

## Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Millier d'euros (M€)
<b>Date de la mesure</b>	Vote du compte financier
<b>Nature précise des données de base</b>	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)*
<b>Source</b>	Établissement : compte financier

\* Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur entre les sites, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.

	2018	2019	2020	2021	2022**	BI 2023	2024	Cible 2024*
<b>Droits d'inscription et contribution vie étudiants (CVEC)</b>	0,7 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,7 M€		0,8 M€		0,9 M€
<b>Formation continue</b>	0,2 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,4 M€		0,4 M€		0,4 M€
<b>Taxe d'apprentissage</b>	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€		0,3 M€		0,2 M€
<b>Mécénat, dons et legs</b>			0,1 M€	0,1 M€		0,2 M€		0,5 M€
<b>Subventions (hors SCSP)</b>	3,1 M€	3,3 M€	3,9 M€	2,4 M€		6,5 M€		4,0 M€
dont								
ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€	0,5 M€		0,8 M€		
ANR – PIA Idex Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	0,2 M€		1,6 M€		
ANR – PIA autres	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€			0,5 M€		
Régions	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€		
État	0,2 M€	0,1 M€	1,1 M€	0,5 M€				
Union européenne	0,4 M€	0,7 M€	0,4 M€	0,7 M€		1,1 M€		
autres subventions	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,6 M€		2,5 M€		
<b>Autres contrats</b>	3,8 M€	4,6 M€	2,4 M€	3,6 M€		2,6 M€		4,3 M€
dont recherche	3,3 M€	4,0 M€	2,2 M€	3,2 M€		2 M€		
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€	0,6 M€	1,0 M€		0,8 M€		0,2 M€
<b>Autres recettes</b>	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,6 M€		0,2 M€		0,1 M€
<b>Total</b>	<b>8,1 M€</b>	<b>9,2 M€</b>	<b>8,5 M€</b>	<b>9,0 M€</b>		<b>11,7 M€</b>		<b>10,5 M€</b>

\* À périmètre de gestion des laboratoires identique (les tutelles gestionnaires des laboratoires peuvent changer en cours de contrat).

\*\* Les données relatives à l'exercice 2022 seront disponibles lors du vote du compte financier 2022 en conseil d'administration de mars 2023.

## Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

### Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Normaliens élèves fonctionnaires stagiaires	1 001	1 027	984	963
Normaliens élèves à titre étranger	17	16	13	16
Normaliens étudiants	247	273	290	317
Étudiants non normaliens	379	324	355	385
Stagiaires formation continue*			68*	70
Étudiants Erasmus	6	4	7	8
<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>1 644</b>	<b>1 717</b>	<b>1 759</b>

\* Les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation diplômante ne s'inscrivent administrativement que depuis la rentrée 2021 pour faciliter leur quotidien

### Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des parcours de formation des laboratoires de recherche,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

#### Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact est facilité et renforcé par l'organisation du bâtiment, dans lequel les salles d'enseignement sont situées à proximité immédiate des laboratoires.

Afin d'accentuer le rapprochement entre les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée en 2020 en départements d'enseignement et de recherche afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans la formation des normaliens dès leur entrée à l'École et dans leur suivi.

Après une phase de préfiguration qui s'est étalée sur les années 2020 et 2021, les directeurs des départements d'enseignement et de recherche ont été nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le département de design, qui est adossé au centre de recherche en design (CRD) créé à la fin du contrat précédent, évoluera dans les années qui viennent pour devenir un département d'enseignement et de recherche. Le département des langues, qui ne dispose pas de laboratoire associé au sein de l'École, continue à travailler au déploiement de la recherche dans ce secteur à moyen terme et un maître de conférences a été recrutée en 2022.

Les indicateurs recensés en 2022 seront partagés avec les départements et arrêtés en 2023 afin de pouvoir évaluer cette évolution et faire un bilan à la fin du contrat :

- pour la formation : actions nouvelles mises en place, innovations dans les contenus et la forme des enseignements, grâce aux actions croisées avec les laboratoires de recherche, à l'utilisation renforcée d'équipements scientifiques de pointe... ;
- pour la recherche : implication des chercheurs dans la formation des normaliens (années de recherche thématique, stages, suivi...).

#### Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Depuis 2016 et afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place le dispositif des professeurs attachés avec le CNRS et INRIA puis l'a étendu en 2020 avec l'INRAE. Par

conventionnement avec un organisme de recherche, ce dispositif permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de dispenser 64 heures d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne.

En 2022, le dispositif a évolué pour les nouveaux recrutements et les renouvellements : il n'est plus limité aux écoles normales supérieures et est maintenant mis en place de façon plus large au niveau national, dont à l'Université Paris-Saclay. Le principal changement concerne la rémunération qui n'est plus partagée avec les organismes de recherche et n'est assurée que par l'établissement employeur au sein de l'Université Paris-Saclay mais les missions restent les mêmes.

Pour les recrutements, l'attention est portée sur :

- les compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses,
- les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour (sciences pour l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

Le changement de dispositif de professeurs attachés est progressif et concerne en 2022-2023, 5 renouvellements et 2 recrutements prévus en 2023 au département d'enseignement et de recherche (DER) des sciences humaines et sociales (SHS) sur les profils interfaces du droit et des sciences sociales (économie, histoire, sociologie et management), et économie normative.

#### Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

##### (a) Nombre de professeurs attachés

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<b>Professeur attaché</b> : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévu par la délibération du conseil d'administration du 09 décembre 2022. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statutaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10	9	9	11		24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1	-1	0	+2		2019-2024 : +15

##### (b) Implication des chercheurs dans les formations

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques Pourcentage
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<b>Chercheur impliqué dans la formation</b> : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. <b>Heures de formation assurées par des chercheurs</b> : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.

<b>Méthode de calcul</b>	<p><b>Heures de formation par chercheur</b> : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation.</p> <p><b>Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs</b> : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.</p>
--------------------------	---

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	29	27	28			32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4%	4%	5%			5%

\* Les chercheurs issus d'entreprises privées et intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés ici.

## Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers les carrières académiques, et donc le doctorat. Entre autres outils, elle s'appuie sur les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN). Dans la répartition géographique, thématique et disciplinaire, une attention est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France.

### Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a annoncé à la rentrée 2020 la mise en place d'un programme *Phd Track*. Ce dernier comprend notamment :

- une bourse d'études de 1 000 € par mois, attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès à un contrat doctoral (sous réserve de réussite du parcours),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur ou enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant,
- un rattachement au laboratoire du tuteur. À ce titre, le normalien étudiant participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.) et peut bénéficier si nécessaire d'un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire.

Afin d'augmenter le nombre de financements, des partenaires industriels ont été mis en place.

À la rentrée 2021, 4 normaliens étudiants ont bénéficié d'une bourse *PhD Track*. Mi-2022, sur la base de l'examen d'un rapport d'activité, le jury a évalué très favorablement l'avancement du projet de recherche et les 4 bourses ont été renouvelées.

En 2022, 7 nouveaux *PhD Tracks* ont été attribués à des normaliens et normaliennes dont un en partenariat avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et un normalien du département Génie Civil et Environnement a bénéficié de *PhD Track entreprise*.

### Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Accroître la communication sur le doctorat doit familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. Des moments d'échange autour du doctorat, *Flashdocs*, sont organisés avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS ; cf. Action 4.3.2, p. 32). Ces *Flashdocs* ont lieu à intervalle régulier au cours de l'année universitaire pour présenter le doctorat sous des angles différents, grâce aux interventions d'acteurs variés (doctorants, post-doctorants, chercheurs aux profils variés) qui partagent leur expérience. Une attention particulière reste portée sur la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales (SHS). Les 7 contrats doctoraux supplémentaires dédiés à

L'Université Paris-Saclay à la rentrée 2021-2022 ont été fléchés en SHS, et ont permis de financer une thèse à l'ENS.

En 2023, le dispositif « Conventions de formation par la recherche en administration » (Cofra) permettra de répondre à l'attente de normaliens intéressés par une carrière dans la fonction publique de l'État.

L'installation de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay au sein de l'École participe de la mission pré-doctorale de l'établissement. Dans ce contexte, le département des études doctorales a été supprimé en juillet 2021 et un chargé de mission doctorat a été nommé à la rentrée 2021-2022. Son activité se concentre sur la sensibilisation pré-doctorale, en lien avec les départements d'enseignement et de recherche et la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'activité administrative liée à la scolarité des doctorants a été transférée à la Maison du Doctorat avec le financement par l'École d'un personnel de catégorie A (ASI). Le soutien administratif au chargé de mission est assuré par la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours.

Un plan de communication, sur la base de portraits sous forme de vidéos ou d'articles a démarré depuis septembre 2022 pour mettre en valeur les thèmes des thèses de nos doctorants et leurs parcours (un portrait par mois). Par ailleurs les soutenances de thèse seront systématiquement annoncées sur l'agenda du site internet de l'École.

### Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

#### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage
<b>Date de la mesure</b>	31/04/N+1
<b>Nature précise des données de base</b>	<p><b>Normalien</b> : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger</li> <li>- normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier.</li> </ul> <p><b>Normalien sortant</b> : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p><b>Normalien poursuivant en doctorat</b> : normalien sortant inscrit en doctorat au 30/04/N+1 et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.</p>
<b>Source</b>	SI RH et scolarité Enquêtes de suivi de l'engagement décennal et de l'insertion professionnelle
<b>Périmètre</b>	Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- domaine "sciences fondamentales" : Biologie, DER Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique ;</li> <li>- domaine "sciences pour l'ingénieur" : Nikola Tesla, Génie civil et environnement, Génie mécanique ;</li> <li>- domaine "sciences humaines et sociales" : Design, Sciences humaines et sociales, département de langues.</li> </ul>
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat</b> : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
<b>Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat</b>	70%	68%	63%				75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%	82%	80%				
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%	75%	62%				
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%	38%	38%				

L'indicateur de poursuite en doctorat des normaliens élèves est complété par le taux de poursuite en doctorat des normaliens étudiants. Cette donnée est issue de l'enquête d'insertion professionnel des diplômés, normaliens élèves et normaliens étudiants. Le taux correspond au nombre de diplômés déclarant poursuivre en thèse 6 mois après l'obtention de leur diplôme sur le nombre total de déclarants normaliens étudiants diplômés. Le périmètre de l'enquête d'insertion est donc différent de celui de l'indicateur contractuel qui

concerne les normaliens élèves sortant. L'enquête a été établie par l'ENS Paris Saclay, en collaboration avec l'observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle (ORIP) de l'Université Paris Saclay. Le taux de poursuite en thèse des normaliens étudiants diplômés en 2020 ayant répondu à l'enquête est de 62%.

### Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) prévoit que les ENS répartissent ces contrats sur l'ensemble du territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein des laboratoires de l'École et/ou de l'Université Paris-Saclay,
- 30% dans le reste de l'Île-de-France,
- 40% hors Île-de-France.

#### Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<b>CDSN</b> : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
<b>Source</b>	Département des études doctorales et RH
<b>Mode de calcul</b>	<p><b>Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay</b> : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p><b>Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay</b> : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p><b>Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France</b> : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%	29%	30%			30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%	29%	31%			30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%	42%	39%			40%

### Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2020 – 2021	2021-2022	2022-2023
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	214	213	216
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	33	33	32
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	94	98	105
<b>Total des primo-entrants</b>	<b>341</b>	<b>344</b>	<b>353</b>

L'École, qui porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements, a contribué au rapport du 14 octobre 2019 relatif à la diversité sociale dans les écoles normales supérieures, ayant été commandé conjointement aux quatre ENS par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement a proposé un plan égalité des chances présentant de nouvelles mesures et un renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié et un financement récurrent a été accordé par l'État. Ces mesures et dispositifs se distribuent sur 3 volets majeurs : des programmes d'accompagnement en amont des recrutements, une diversification de ses voies d'accès, un accompagnement à l'intégration.

### Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France continueront à être déployées, avec notamment l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens à des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à fort taux de boursiers. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées sera sollicité pour repérer des élèves à fort potentiel.

Les engagements de l'École dans le dispositif Cordées de la réussite continueront à être déployés dans l'Essonne, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École a notamment établi un partenariat avec l'association Du territoire aux grandes écoles, qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la Région. Parmi les dispositifs issus du plan égalité des chances, deux actions nouvelles ont été déployées : le marrainage/parrainage par des normaliennes et normaliens de classes de primaire de l'Essonne, et la mise en place d'écoles d'été « Raconte-moi la recherche » à destination des lycées partenaires des cordées de la réussite. Une première édition a eu lieu du 4 au 6 juillet 2022. Elle a permis à 10 lycéens et lycéennes du lycée de L'Essouriau des Ulis et du Lycée Camille Claudel de Palaiseau de suivre le quotidien de 4 doctorants pendant 3 jours. À l'issue de l'école d'été, ils ont produit un poster « Raconte-moi la recherche » à destination de leur lycée.

Ces actions seront à nouveau mises en œuvre en 2023, avec un nouveau partenariat avec le lycée International de Palaiseau Paris-Saclay. Il est également prévu des actions ciblées lors de journées internationales spécifiques, telle la journée internationale des femmes et des filles en sciences.

### Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Suivant les conclusions de la mission Diversité sociale au sein des ENS, l'École envisage de travailler à l'évolution de certaines épreuves des concours et à la mise en œuvre de dispositifs destinés aux boursiers.

#### Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques Pourcentages
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<p><b>Normalien</b> : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger.</li> <li>– normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier.</li> </ul> <p><b>Normalien entrant</b> : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p><b>Normalien élève boursier</b> : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS.</p> <p><b>Normalien issu de CPGE</b> : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens</p>

	Supérieurs). <b>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay</b> : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS. <b>Féminisation en CPGE</b> : effectif féminin en 2 <sup>e</sup> année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES. <b>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire</b> : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux de normaliens boursiers</b> : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N. <b>Taux de féminisation</b> : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N. <b>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE</b> : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N. <b>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</b> : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
<b>Normaliens élèves admis au concours de 1<sup>re</sup> année</b>	217	214	213	216			/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	24%	25%	23%	22%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	21%	25%	24%	26%			36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE</i>	4%	4%	4%	10%			4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
<b>Normaliens élèves admis au concours de 2<sup>me</sup> année</b>	32	33	33	32			/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	25%	36%	27%	16%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	19%	39%	9%	44%			36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	41%	24%	12%	16%			35%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</i>	13%	21%	9%	13%			20%

\* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année)	24%	27%	24%	21%			29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année)	21%	27%	22%	29%			36%

### Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

L'École a proposé dans le cadre de son plan égalité des chances, une nouvelle voie d'accès : la voie « égalité des chances ». Filière spécifique de recrutement, elle entend permettre à des étudiants prometteurs mais issus de milieux défavorisés socialement d'être sélectionnés pour devenir normalien. Les candidats, dont les profils disciplinaires correspondent aux disciplines enseignées à l'École, appelés à candidater sont présélectionnés

et préparés par des partenaires de l'École dans le cadre de ce programme. Deux partenariats sont déjà effectifs, l'un avec l'Institut Villebon Charpak et l'autre avec l'Institut de l'engagement. Quatre recrutements par an sont prévus dans ce cadre. À la rentrée 2022, un étudiant de l'Institut Villebon Charpak a été sélectionné par la voie égalité des chances pour intégrer le département de Physique.

Les normaliens étudiants recrutés par la voie « égalité des chances » bénéficie d'un accompagnement pédagogique et financier spécifique (bourse, aide l'installation, aide au numérique et aide à la mobilité internationale).

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat a été déployé en 2021, le programme d'excellence PhD Track. 11 normaliens étudiants en bénéficient en 2022-2023 (cf. Action 2.2.1, p. 15).

### Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

#### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques Pourcentages
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<p><b>Normalien</b> : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger,</li> <li>– normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier.</li> </ul> <p><b>Normalien entrant</b> : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p><b>Normalien étudiant boursier</b> : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1).</p> <p><b>Normalien issu de CPGE</b> : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p><b>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay</b> : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p><b>Féminisation en CPGE</b> : effectif féminin en 2<sup>e</sup> année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p><b>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire</b> : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES..</p>
<b>Mode de calcul</b>	<p><b>Taux de normaliens boursiers</b> : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p><b>Taux de féminisation</b> : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p><b>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE</b> : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p><b>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</b> : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
<b>Normaliens étudiants entrant</b>	<b>68</b>	<b>94</b>	<b>98</b>	<b>105</b>			<b>100</b>
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	21%	23%	24%	25%			20%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*</i>	ND	2%	1%	1%			10%
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	29%	20%	31%	31%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	38%	34%	47%	42%			36%

\* Sur la base des déclarations des entrants

## Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%	26%	24%			29%
Taux de féminisation	25%	29%	29%	33%			36%

Pour information, les taux nationaux pour l'année 2020-2021<sup>2</sup> sont reportés ci-après :

- taux de boursiers sur critères sociaux à l'université : 41%,
- taux de boursiers dans les écoles d'ingénieurs : 23%,
- taux de boursiers dans les écoles de commerce : 12%,
- taux de boursiers sur critères sociaux en CPGE : 27%,
- taux de féminisation en CPGE : 42%.

### Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L'une des quatre compétences du diplôme de l'École est l'international, avec notamment l'obligation d'un séjour de deux mois à l'étranger, et surtout le format original que constitue l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques ont permis d'accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

#### Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d'une formation à la maîtrise de l'anglais de la recherche (Cambridge advanced (CAE) ou International English Language Testing System (IELTS) et certification Scientific Writing Assessment Program (SWAP)), et disposent d'un panel d'options leur permettant d'effectuer une mobilité à l'international (stage à l'étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l'École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) qui permet aux normaliens de s'investir dans un projet de recherche à l'international et de découvrir l'organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers.

Des bourses d'aide à la mobilité sortante couvrant les frais de voyage et d'installation sont par ailleurs allouées aux normaliens depuis 2018. Un abondement de cette aide par des crédits issus d'actions de mécénat est envisagé en 2023 pour soutenir les mobilités des normaliens étudiants, notamment afin d'encourager les mobilités dans le cadre de l'année ARPE.

Pour favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, les laboratoires de l'École sont encouragés à inciter leurs partenaires internationaux à proposer des séjours pré-doctoraux pour les normaliens.

#### Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »

Le parcours « double diplôme à l'international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, sera une modalité de mobilité nouvelle mise en œuvre au cours du contrat. Le projet avec l'Université d'Hanovre n'a à ce jour pas abouti. Par contre, la convention relative à un double diplôme en physique avec l'Université de Sherbrooke (Canada) a été signée en mars 2022.

Les négociations relatives à un accord d'échange d'étudiants ont été lancées avec l'Université de Rice de Houston (Etats-Unis) dont la signature et la mise en œuvre sont envisagées pour 2023.

À partir de 2023, un certificat international de compétences sera proposé aux étudiants en échange

<sup>2</sup> note SIES n°20 de septembre 2021, « Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021 »

note SIES n°02 de février 2021, « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2020-2021 »

international avec le suivi d'activités du diplôme de l'École en complément de leur programme d'études défini dans le cadre de leur mobilité entrante.

**Indicateur. Mobilité internationale des normaliens**

**Description et élaboration de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Pourcentages
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<p><b>Normalien</b> : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger,</li> <li>– normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier.</li> </ul> <p><b>Normalien sortant</b> : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p><b>Normalien ayant effectué une mobilité internationale</b> : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École.</p> <p><b>Année spécifique de parcours</b> : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).</p>
<b>Mode de calcul</b>	<p><b>Taux de mobilité internationale</b> : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N.</p> <p><b>Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales</b> : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale.</p> <p><b>Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours</b> : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.</p>

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020*	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante	78%	68%	49%				100%*
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	43%	19%				33%

\* les mobilités qui ont été effectuées en distanciel compte tenu de la crise sanitaire n'ont pas été prises en compte dans des données de 2020

Poids de l'année ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part de l'année ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	29%	19%				28%

## Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche. L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats (nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs.

### Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

#### Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

L'École a encouragé, dans la perspective de son déménagement, les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes. À l'image du Centre Borelli, du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LUMIN) et du laboratoire d'informatique devenu le Laboratoire de Méthodes formelles (LMF), le laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2022, résultant de la fusion du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire MSSMAT, unité mixte de recherche CNRS et CentraleSupélec. Des discussions sur des recompositions impliquant le Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay (CEPS) avec d'autres unités de Paris-Saclay sont en cours pour constituer le Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS). Dans le cadre d'un partenariat avec l'INRAe en cours de discussion, une équipe portée par une directrice de recherche INRAe devrait rejoindre le laboratoire de biologie et de pharmacologie appliquée (LBPA) de l'École. Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Scène de recherche, Langues, etc.).

La préparation du volet recherche du projet quinquennal 2030 débutera en 2023. L'objectif sera notamment d'élaborer un répertoire des unités et, pour chacune d'elles, d'identifier les points de vigilance relatifs, par exemple, à leur management, à leurs ressources, à leur positionnement dans l'écosystème Paris-Saclay, à l'engagement des institutions tutelles... Les équipes de l'École seront mobilisées pour préparer ce répertoire.

Concernant la Scène de recherche, la dotation obtenue en réponse à l'appel à projets PIA4-ExcellenceS va permettre d'accompagner la Scène de Recherche à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, en développant des pratiques innovantes mettant en jeu chercheurs et artistes professionnels. Nous sommes associés au PEPR (Programme et équipement prioritaire de recherche) d'accélération dédié aux industries culturelles et créatrices (ICC) portés par le CNRS. Ceci contribuera à la visibilité internationale de la Scène de recherche et constituera un levier pour des actions internationales s'appuyant sur un soutien Horizon Europe (Cluster 2).

L'École doit rester en capacité, en outre, de développer de nouveaux projets en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources. Dans ce contexte, elle a décidé de développer un centre de technologies quantiques en s'appuyant sur les partenariats de l'EquipEx+ e-Diamant, et notamment ceux avec Thalès et le CEA-DAM. Deux salles d'expérience hébergeant des équipements mutualisés dans le cadre du projet EquipEx+ seront opérationnelles début 2023, et bénéficieront notamment pour la formation à et par la recherche des étudiantes et étudiants de l'année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ).

L'ENS Paris-Saclay a saisi l'opportunité de recruter des enseignants-chercheurs en soutien à des projets interdisciplinaires pour adresser les grands enjeux contemporains *via* les chaires de professeur junior (CPJ). Ces postes offrent la possibilité d'accompagner la reconfiguration des laboratoires. La première CPJ obtenue en vague 1 a permis le recrutement sur le thème « information stratégique : théorie et application » au Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS) en 2022. La seconde vague CPJ a permis un recrutement en 2022 sur le thème « mathématique aux interfaces et sciences de la société » afin de développer les sciences sociales computationnelles à l'École, notamment autour de la plateforme universitaire des données (PUD) de la maison des sciences de l'homme (MSH) Paris-Saclay.

Les thématiques de recherche les plus adaptées à des recrutements CPJ pour 2023-2025 ont été identifiées. Des recrutements de CPJ en anglais de spécialité et en design, deux des disciplines signatures de l'ENS Paris-Saclay, seraient indispensables pour assurer la formation à et par la recherche dans ces domaines.

### Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

#### (a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques
<b>Date de la mesure</b>	01/01/N
<b>Champ de la mesure</b>	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
<b>Nature précise des données de base</b>	Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs : enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>– professeurs des universités, maîtres de conférences,</li> <li>– directeurs de recherche, chargés de recherche,</li> <li>– agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche,</li> <li>– professeurs associés à temps partiel,</li> <li>– chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.</li> </ul>
<b>Source</b>	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
<b>Périmètre</b>	<b>Université Paris-Saclay (cible)</b> : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Évreux, Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle</b> : effectif des enseignants -chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250	272	296	303		300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%	56%	59%	60%		60%

#### (b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

##### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques Pourcentage
<b>Date de la mesure</b>	01/01/N
<b>Champ de la mesure</b>	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
<b>Nature précise des données de base</b>	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– professeurs des universités, maîtres de conférences,</li> <li>– directeurs de recherche, chargés de recherche,</li> <li>– agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche,</li> <li>– professeurs associés à temps partiel,</li> <li>– chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.</li> </ul> <b>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes</b> : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
<b>Source</b>	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)

<b>Périmètre</b>	<b>Université Paris-Saclay (cible)</b> : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteur de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes</b> : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36	47	73	71		80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%	39%	60%	58%		64%

## Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

### Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)

L'établissement dispose de dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme Initiatives pour Projets Ultra-SElectifs (In-Pulse).

Notamment dans le cadre des entretiens d'accompagnement des carrières académiques, les enseignants-chercheurs sont sensibilisés au soutien apporté par la présidence et la direction d'appui à la recherche et à l'innovation pour répondre à des appels à projets européens et internationaux. Une attention particulière est accordée à inciter et accompagner les chercheurs à répondre aux appels à projet European research council (ERC) Starting. Les chercheurs potentiellement éligibles ont été identifiés et des actions de conseil et de soutien seront menées de façon à les accompagner dans l'identification des appels pertinents et au montage des projets.

Sur la base de mots-clés, une veille est organisée afin d'identifier les appels à manifestation d'intérêt ou à projets d'intérêt pour l'École. Des dépôts d'ERC sont en cours et d'autres prévues en 2023, et trois projets ANR (agence nationale de la recherche) réservés aux jeunes chercheurs (JCJC) ont été soumis lors de l'appel à projets 2023, une candidature ERC de ces jeunes chercheurs étant envisagée dans les prochaines années.

### Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer a été approuvée par le conseil d'administration de décembre 2020. Elle permet notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement, déploiement de l'activité de recherche, réorientation, etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l'attractivité : maintenir et renforcer la qualité des recrutements ;
- l'accompagnement des carrières : les dispositifs d'accompagnement proposés aux enseignants-chercheurs comprennent notamment :
  - un accompagnement renforcé des nouveaux maîtres de conférences : le dispositif existant durant les 3 premières années de carrière est complété par le dispositif « Tremplin » pour les enseignants-chercheurs souhaitant s'investir davantage dans la recherche ;
  - des possibilités de modulation ponctuelle de service, en accord avec le contrat d'investissement pédagogique ;
  - des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d'activités de recherche ou des reconversions ;

- des aides à la mobilité, grâce au programme *BOOSTER* (cf. Objectif 3.3, p.27),
- des formations proposées en fonction des projets des enseignants-chercheurs ;
- les conditions de travail : un référentiel des services d’enseignement reconnaissant les différentes formes d’implications dans l’établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des départements et des parcours de formation « recherche-thématique »).

La mise en place de la charte s’accompagne d’une campagne d’entretiens, débutée en 2021, avec chaque enseignant-chercheur ou enseignant, menés par la vice-présidente formation et le vice-président recherche. À ce jour, plus d’une vingtaine d’entretiens ont eu lieu avec un accueil favorable des personnels académiques. En lien avec l’axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l’endorecrutement est réalisé par discipline au niveau de l’établissement et au niveau national. L’endorecrutement a fait l’objet d’une discussion en conseil scientifique du 18 juin 2021 et une note proposant des recommandations aux comités de recrutement a été validée.

### Indicateur. Taux d’endorecrutement

<b>Définition</b>	Il y a endorecrutement lorsqu’un docteur de l’établissement est recruté sur le poste de maître de conférences mis au concours ou lorsqu’un maître de conférences de l’établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
<b>Source</b>	Bilan social

Recrutement interne d’enseignants-chercheurs		Cumul de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul de 2015 à 2020	2021	2022
<b>Maîtres de conférences</b>	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	2	17	0	4
	dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	2	5	0	1
	endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	100%	29%	0%	25%
<b>Professeurs des universités</b>	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	0	3	11	1	4
	dont recrutements internes	3	2	1	0	0	0	0	3	0	1
	endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	0%	0%	27%	0%	25%

### Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d’appui à la recherche et à l’innovation

La restructuration du service valorisation en direction d’appui à la recherche et à l’innovation (DARE&I), amorcé en 2019, a été poursuivie en 2021 avec le recrutement d’une directrice qui met en place progressivement une structure répondant aux besoins d’accompagnement des laboratoires et aux enjeux de développement et de diversification des partenariats de recherche académiques et industriels.

En 2022, ce service a pris en charge une partie de la fonction de FSD (Fonctionnaire sécurité défense). Il s’agit d’assurer la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST), en accompagnant la création des Zones à Régime Restrictif (ZRR) au sein des laboratoires. Il s’agit d’accompagner ces changements et de proposer des outils adaptés.

L’appui aux laboratoires en matière de recherche et d’innovation sera poursuivi et les principaux objectifs sont les suivants :

- réaliser un état des lieux des brevets de l’ENS ;
- accompagner la mise en place d’accords de copropriété et de licences d’exploitation ;

- mettre en place un cadre pour la réalisation des prestations par les plateformes de l'École (Conditions générales de vente de prestation et tarification) ;
- sensibiliser les chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que les personnels support aux enjeux de la propriété intellectuelle dans les contrats et aux dispositifs de valorisation de la recherche et de transfert de technologie.

La DARE&I continuera à renforcer les relations de l'ENS avec l'écosystème Paris-Saclay (Université, société d'accélération des transferts de technologie (SATT) Paris-Saclay et incubateur « Incuballiance ») en matière de recherche et innovation.

En lien avec la DARE&I, la réorganisation de direction des affaires financières sera poursuivie afin d'améliorer la gestion financière des contrats de recherche et d'assurer une meilleure restitution de l'exécution aux laboratoires et de leur permettre de se recentrer sur les missions de recherche.

### **Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche**

#### **Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux**

L'établissement a mis en place au cours du dernier contrat des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existant comme la campagne des professeurs invités. Il s'agit notamment du programme BONUS pour Opérations Stratégiques iNTERNationales (*BOOSTER*) qui regroupe une série d'actions concertées avec un partenaire ciblé (telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et colloques) dans l'objectif d'avoir une approche globale, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources. Là encore, un travail d'articulation avec les programmes de l'Université est mené par l'École.

Le 1<sup>er</sup> appel à projet du programme *BOOSTER* a été lancé en juin 2019 pour accompagner des projets sur deux années et cinq projets ont été lauréats, leur exécution ayant été repoussée à fin 2021 en raison de la crise sanitaire, voir annulée quand les mobilités avec les établissements du pays partenaire étaient impossibles (Australie, Maroc, Canada). Un nouvel appel à projets a été lancé en avril 2022 et trois projets ont été retenus avec des partenaires en Italie, au Royaume Uni et en Australie pour un montant de 59 000€ sur deux ans. Un bilan intermédiaire est prévu en fin de première année (juin 2023).

Les quatre ENS et six IISER (Indian Institutes of Science Education and Research) ont obtenu le soutien pour un projet de 5 ans promouvant la coopération Franco-Indienne en formation et en recherche sur le thème des sciences du vivant et de la santé.

Dans la perspective d'étendre les relations de recherche avec des partenaires internationaux, il est envisagé, en 2023, de rejoindre le consortium ICE – « Innovation by Creative Economy » relatif à la Communauté de connaissance et d'innovation (KIC en anglais) pour renforcer le secteur des industries culturelles et créatives européennes.

Enfin, un partenariat avec l'University College de Dublin est en cours de discussion. Ce partenariat s'appuie sur une plateforme d'observation développée dans le cadre du projet Highwave soutenu par une ERC advanced grant d'un professeur du département de mathématiques. Ce partenariat pourrait être l'occasion de collaborations avec l'agence spatiale européenne (ESA) et française (CNES).

## Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

### Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisé par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens, se décline par :

- différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- une année spécifique de parcours (ASP),
- la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique, projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

#### Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique

S'appuyant sur son expertise et des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École développe de nouveaux parcours transverses fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours *Intelligence artificielle* (IA), adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise du M2 Mathématiques, visions et apprentissage (MVA) ;
- en 2020, le parcours *Technologie quantique* a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ, diplôme d'établissement de l'École et diplôme de l'Université Paris-Saclay) ;
- en 2021, l'année de Recherche-crétion (ARRC, diplôme d'établissement ENS), s'appuyant sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche a accueilli sa première promotion d'étudiants d'origine variée (normaliens, élèves ingénieurs, élève d'école d'Arts) ;
- en 2023, une année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques sera ouverte.

Enfin, le schéma d'études général des parcours recherche thématique, voté en conseil scientifique de septembre 2020, permet une souplesse pour la création de parcours de formation transverses, s'appuyant sur la richesse et la transversalité des équipes de recherche de l'École.

Depuis 2022, toutes les années de recherche thématique donnent lieu à un diplôme d'établissement et sont ouvertes aux étudiants extérieurs et en formation continue.

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un autre établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
2019 : Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
2020 : Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ) - ouverture en 2020-2021
2021 : Recherche-crétion	Année de recherche en recherche-crétion (ARRC) - ouverture en 2021-2022
2021 : Sciences pour les transitions écologiques	Recherche en sciences pour les transitions écologiques - ouverture en 2023-2024

## Indicateur. Normaliens dans les parcours « recherche thématique »

### Description et élaboration de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Effectifs physiques Pourcentage
<b>Date de la mesure</b>	31/12/N
<b>Nature précise des données de base</b>	<p><b>Parcours du diplôme</b> : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autres, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique".</p> <p><b>Normalien</b> : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger.</li> <li>– normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier.</li> </ul> <p><b>Normaliens dans les parcours "recherche thématique"</b> : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.*</p>
<b>Source</b>	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"</b> : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	18	28	16			35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	6,6%	8.3%	6,1%			10%

#### Commentaires :

- Un parcours du diplôme comprend plusieurs éléments de formation (M1, année spécifique de parcours, conférences, etc.).
- En 2019-2020, le parcours intelligence artificielle a été déployé avec 10 normaliens inscrits en première année de master. Ces derniers ne sont inscrits en année spécifique de parcours ARIA qu'à partir de l'année 2020-2021 ; le parcours ARIA a été transformé en année de recherche thématique en 2022.

### Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

La construction du lien entre la vie étudiante et la Scène de recherche est un enjeu qui devra être poursuivi en 2023. Le projet Springboard (PIA4-ExcellenceS) permettra à la Scène de recherche d'être un catalyseur de la vie et de l'ouverture du campus, et d'associer les normaliens aux actions, notamment à celles contribuant au débat public sur les transitions en cours.

D'autres actions seront poursuivies en 2023, notamment la prise en compte des enjeux sociétaux comme l'environnement, la citoyenneté et les discriminations, en renforçant les liens avec les réseaux existants sur le plateau. Le diplôme est dans ce cadre un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés, cf. Action 2.3.1, p. 18 ; ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, etc.). La valorisation des actions extra-universitaires, notamment de type engagement associatif, est reconnue dans le diplôme de l'École au travers de sa coloration.

Par ailleurs, lorsque le normalien propose un projet d'engagement humanitaire ou de solidarité d'une durée significative, reposant sur un accueil dans un organisme ou une institution, et permettant d'acquérir et/ou de développer des compétences du diplôme, l'établissement reconnaitra à partir de 2023 ce projet dans le diplôme de l'École en tant qu'année spécifique de parcours : l'année engagement normalien.

### Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

Les enquêtes d'insertion professionnelle des normaliens élèves et normaliens étudiants sont réalisées par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay depuis 2020. Deux enquêtes ont d'ores et déjà été déployées. Elles sont complétées pour les seuls normaliens élèves par les données issues de l'enquête du suivi de l'engagement décennal et, de ce fait, l'insertion professionnelle des élèves.

## Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

### Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

L'accompagnement de la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficie d'une attention particulière. Le budget « vie étudiante » des exercices précédents sera préservé en 2023 (CVEC complétée par la dotation « École ») ; sur proposition de la présidence et après définition de l'enveloppe dédiée par le conseil d'administration, la ventilation de ce budget dédié à la vie étudiante reste sous la responsabilité des élus étudiants de la commission vie étudiante (CVE). Il convient par ailleurs de rappeler les budgets alloués à la culture, au sport, à la prévention, etc., qui participent du cadre de vie dont bénéficient les normaliens sur le campus. Des opérations de mécénat permettent également de financer des actions spécifiques (distributeurs gratuits de protections menstruelles, fonds de solidarité pour les étudiants internationaux en situation de précarité, etc.).

#### Rappel du budget alloué à la vie étudiante, compte financier 2021

<b>Produits 2021</b>	<b>100 411 €</b>
CVEC – Droits d'inscription 2020-2021	73 657 €
CVEC – Droits d'inscription 2021-2022	26 754 €
<b>Dépenses 2021</b>	<b>218 787 €</b>
Amélioration de l'accueil des étudiantes	18 236 €
Culture	15 312 €
Santé et prévention	95 551 €
Sport	23 412 €
Action sociale	10 411 €
Subventions aux associations	55 864 €

Outre l'accompagnement quotidien par les équipes pédagogiques des départements d'enseignement et de recherche, des moments d'intégration à l'échelle de l'École sont menés chaque année. Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours, la création d'un poste d'assistante vie étudiante a été concrétisée en septembre 2022. Une mission de service civique pour mieux accompagner les actions de prévention autour de la santé a été proposée mais le recrutement n'a pas encore abouti.

### Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Une enquête portant sur le vécu de la scolarité à l'École, construite avec les normaliens, a permis en 2021, en dialogue avec les normaliens et les équipes des départements d'enseignement et de recherche, d'élaborer un plan d'actions prioritaires, sur les axes santé, sociabilités et scolarité, mis en place à partir de la rentrée 2021-2022.

L'enquête a pu mettre en avant la nécessité d'un travail sur des modalités de communication plus efficaces à destination du public étudiant. Un format de type newsletter étudiante, regroupant et structurant l'ensemble des informations pratiques à destination des étudiants, a été mis en place en 2021-2022 et dont l'évaluation en fin d'année 2022 a démontré la pertinence de conserver ce support de manière hebdomadaire.

### Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

En 2023, l'École poursuivra ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation à destination des normaliens, en proposant des formations aux étudiants élus ou engagés dans les associations, dont :

- la mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.) ;
- les formations à l'hygiène alimentaire pour l'utilisation de la cuisine de la Kfet ;
- les formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés ;
- les ateliers d'adaptation des événements festifs face aux contraintes (telles que les contraintes sanitaires liées à la Covid19) ;
- les formations et sensibilisations aux conduites et consommations à risques et aux violences sexistes et sexuelles.

En outre, la mise en œuvre du plan de prévention dédié aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et aux comportements à risques élaboré en 2022, en lien avec les acteurs de la prévention de l'établissement et les représentants des étudiants, comprendra des actions de formation obligatoires pour les responsables étudiants « Violences sexistes et sexuelles » et pour les responsables de l'organisation des événements de rentrée (week-end d'intégration, week-end sportif en compétition, Gala).

Des actions de sensibilisation proposées à grande échelle pour les étudiants seront proposées (visioconférence sur les VSS pour les étudiants, théâtre forum sur le cyber-harcèlement, etc.). Depuis 2022, tous les primo normaliens suivent deux formations obligatoires pendant la semaine de rentrée dite « Préambule », l'une sur la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et l'autre sur les comportements à risque (consommation d'alcool et de drogues).

Enfin, les personnels nommés « référent égalité » et en position de manager ou de responsable bénéficieront également d'actions de sensibilisation.

### Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

L'arrivée dans le nouveau bâtiment a été l'opportunité de stabiliser une politique de développement soutenable portée avec l'appui d'une chargée de mission dédiée et le soutien du comité environnement qui a été mis en place en 2019. Cette politique s'articule avec celle menée à l'échelle de Paris-Saclay.

L'École s'est engagée dans la démarche « COP2 étudiante » initiée par des étudiants grenoblois (dans le cadre d'une association devenue Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur, CTES) qui vise à accompagner et accélérer la transition socio-écologique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a signé l'accord de Grenoble (conseil d'administration du 10 décembre 2021) et une feuille de route du plan d'actions a été actée, fruit des échanges avec des groupes de travail internes pour la formation et la recherche (conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2022). Un plan d'actions sera proposé en 2023 sous la responsabilité d'un binôme intergénérationnel (chargée de mission et normalien) et présenté aux instances. Des actions clés seront déployées lors de l'année 2023 :

- journée de sensibilisation, initiée fin 2022,
- année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques (ouverture en 2023-2024),
- démarche de réalisation d'un bilan carbone à l'échelle du bâtiment,
- réduction de la consommation d'énergie pour les locaux tertiaires en lien avec le plan de sobriété énergétique de l'établissement.

### Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit le rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

À cette rentrée, les étudiants ont organisé la première édition du Gala de l'École et 1000 étudiants du Plateau de Saclay ont été accueillis au sein du bâtiment. La deuxième édition à Gif aura lieu en février 2023.

La vie associative inter-établissement/inter-école se développe progressivement au niveau du Plateau de Saclay et une attention est apportée par chaque acteur dans le choix des thématiques et des dates des événements.

#### Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

Une nouvelle charte de la vie étudiante a été votée fin décembre 2020 en commission de la vie étudiante. Cette charte présente les principes et les bonnes pratiques de cette vie étudiante, permettant ainsi d'encadrer les activités associatives et étudiantes au sein du nouveau campus.

Une nouvelle version enrichie des éléments complémentaires relatifs à la vie festive, à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles et sur la prévention des comportements à risques a été consolidée en 2022, en collaboration avec les représentants étudiants et associatifs, et s'appliquera en 2023.

#### Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les a accompagné dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École, par une réunion d'information à l'attention de tous les doctorants de l'École ;
- rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverses aux laboratoires de recherche ;
- augmenter la visibilité des doctorants dans les instances ;
- participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche ;
- sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Une demi-journée d'accueil de tous les doctorants exerçant sur le site de l'École sera organisée en novembre 2023, avec des présentations et des échanges en amphithéâtre, suivies d'un moment convivial. Outre la présentation de l'environnement recherche, à l'École et à l'Université Paris-Saclay, des présentations de services (RH, prévention...) et de l'ADEPS seront faites.

#### Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

##### Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	<b>Participation aux élections</b> : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N.

	<b>Associations</b> : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
<b>Source</b>	Établissement Université Paris-Saclay
<b>Mode de calcul</b>	<b>Taux de participation aux élections</b> : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%	24%	22%				20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%	---	---				20%
Associations : nombre d'adhésions	2 201	816*	1360				/

\* Dans le contexte de crise sanitaire, le bureau des élèves et les associations ont vu leur nombre d'adhérents baisser de manière drastique (255 adhérents au BDE contre 861 l'année précédente).

## **Annexe : Liste des structures de recherche**

CB : Centre Borelli

CEPS : Centre d'économie Paris-Saclay

CRD : Centre de recherche en design

GERPISA : Groupe d'étude et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile

IDA : Institut d'Alembert

IDHES : Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société

Farman : Institut Farman

ISP : Institut des sciences sociales du politique

LBPA : Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée

LMF : Laboratoire Méthodes Formelles

LMPS : Laboratoire de mécanique Paris-Saclay

LuMIn : Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces

LURPA : Laboratoire universitaire de recherche en production automatisée

MSH : Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

PPSM : Laboratoire de photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

SATIE : Systèmes et application des technologies de l'information et de l'énergie